*Commune des Avirons*

**Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance ordinaire du 17 juin 2016**

**L'an deux mil seize, le 17 juin** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

21 JUIN 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 juin 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations : Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. VLODY René** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°1.
- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à l'affaire n° 8.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.



*61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS*
*Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65*

**AFFAIRE N° 10 / Approvisionnement en eau potable**

- Nouveau réservoir Cadet et unité de traitement
- Approbation du dossier de consultation des entreprises
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 06 novembre 2015, l'avant-projet pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable sur le Tévelave a été approuvé.

Parallèlement à la poursuite des études techniques, des dossiers de demandes de financement ont été constitués.

S'agissant des travaux à réaliser, il est rappelé qu'il s'agit :

- ✓ D'augmenter la production et la capacité de stockage du réservoir ;
- ✓ D'améliorer la qualité de l'eau distribuée par la mise en place d'une filière de traitement de clarification et de désinfection plus performante ;

L'implantation prévue se situe en amont de l'aire de pique- nique. Le DCE comporte trois lots dont :

- ✓ Un lot adduction confié au BET IN-SITU ingénierie qui consiste en la pose d'une conduite en fonte 150 et de ses équipements annexes susceptible de récupérer les eaux du regard d'union du Bras de Jeanne, des captages Forcade et Cadet soit environ 1880 mètres linéaires de canalisations. La conduite existante pour le captage Dussac est conservée. Une bâche de reprise regroupera l'ensemble avant l'arrivée au nouveau réservoir. Ce lot est estimé à 379 326,85 euros TTC ;
- ✓ Un lot construction d'une unité de traitement confié à la Société Du Canal de Provence. La filière de l'unité préconisée est de clarification avec coagulation-floculation-décantation puis filtration sur sable pour un dimensionnement de 70m3/H. Il est prévu un système de lits de séchage pour les boues de décantation ainsi qu'un bassin d'infiltration pour les eaux de drainage. Le coût de la station est évalué à 1 919 955,77 euros ;
- ✓ Un lot construction d'un réservoir de stockage confié au BET ARTELIA : l'ancien réservoir de 300 m3, trop petit, est détruit au profit de la construction d'un nouveau de 1500 m3 dont une capacité de 120 m3 de défense incendie. Le coût est évalué à 1 479 980,68 euros TTC.

Au total, le projet se chiffre, hors études, à 3 779 263,30 TTC. Les études et honoraires divers représentent un coût de 186 849,82 euros TTC.

Globalement, l'opération affiche un coût prévisionnel total de 3 966 113,12 euros TTC.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

| | |
|---|---|
| Office de l'eau-Programmation 2016-2021<br>*(35 % sur un plafond de dépenses éligibles de 3 600 468,57)* | 1 260 164,00 |
| Contrat de Plan Etat –Region 2015-2020<br>*(40% sur un plafond de dépenses éligibles, hors maîtrise d'œuvre, de 3 458 848,57)* | 1 383 539,43 |
| Commune<br>*(fonds propres et emprunt)* | 1 011 700,37 |
| TVA à charge communale | 310 709,32 |

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver le dossier de consultation des entreprises et le cas échéant à autoriser le lancement de la consultation ;
- A approuver le plan de financement proposé ;
- A approuver la prise en charge de la dépense au titre du budget annexe de l'eau potable et à autoriser le maire à solliciter des instances concernées le versement des subventions correspondantes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide :

- D'approuver le dossier de consultation des entreprises et autorise le lancement de la consultation ;
- D'approuver le plan de financement tel que proposé ;
- D'approuver la prise en charge de la dépense au titre du budget annexe de l'eau potable et autorise le maire à solliciter des instances concernées le versement des subventions correspondantes.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**




Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 21 JUIN 2016